

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-028

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 06 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 14 + 6 pouvoirs

Date de convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle-

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc (pouvoir à Véronique GAZET) - JABOUILLE Martine (pouvoir à Jacky MARTINET) - PAVIET Laura (pouvoir à MASSUTTI Carole) - LEGRAND Alexandra (pouvoir à Christelle JALLIFIER VERNE) - GENON Marie (pouvoir à Hervé GENON) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN) - BIBOLLET Nicolas - RICO PEREZ José -

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par les associations DECAPADIOT, du comité des fêtes de VAL-D'ARC et de la commune de Saint Alban d'Hurtières.

Il PRECISE qu'en ce qui concerne les deux associations, les subventions permettent de les soutenir dans l'organisation de leurs évènement annuels qui rencontrent beaucoup de succès.

Il INDIQUE qu'en ce qui concerne la commune de Saint Alban d'Hurtières, la commune de Val d'Arc a toujours soutenu l'aménagement et la sécurisation du Lac de Saint Alban d'Hurtières.

Il RAPPELLE au Conseil Municipal l'importance du soutien de ces intervenants sur le territoire de la Commune de Val-d'Arc.

Il PROPOSE au Conseil Municipal, d'accorder :

- une subvention de 4 000 euros (quatre mille euros) pour l'association DECAPADIOT,
- une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le comité des fêtes de Val-d'Arc pour l'organisation du carnaval du 22 mars 2025,
- une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le lac de Saint Alban des Hurtières,

Le Conseil Municipal après avoir écouté la présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- APPROUVE l'attribution de subventions aux associations DECAPADIOT, au comité des fêtes de VAL-D'ARC ainsi qu'à la commune de Saint Alban d'Hurtières,
- DIT que le montant des subventions s'élève à :
 - une subvention de 4 000 euros (quatre mille euros) pour l'association DECAPADIOT,
 - une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le comité des fêtes de Val d'Arc pour l'organisation du carnaval du 22 mars 2025
 - une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le lac de Saint Alban des Hurtières.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON

